

CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE SELON LE RÈGLEMENT CLP

CLASSIFICATION			ÉTIQUETAGE			
Danger		Abréviation (sans mention H)	Pictogramme + code*	Mention d'avertissement	Mention de danger	
	Catégorie				Code*	Texte
Explosifs	Explosif instable	Unst. Expl.	 GHS 01	Danger	H200	Explosif instable
	Division 1.1	Expl. 1.1			H201	Explosif: danger d'explosion en masse
	Division 1.2	Expl. 1.2			H202	Explosif: danger sérieux de projection
	Division 1.3	Expl. 1.3			H203	Explosif; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection
	Division 1.4	Expl. 1.4		Attention	H204	Danger d'incendie ou de projection
	Division 1.5	Expl. 1.5	Pas de pictogramme	Danger	H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie
	Division 1.6	Expl. 1.6	Pas de pictogramme	-	-	Pas de mention de danger
Gaz inflammables	Catégorie 1	Flam. Gas 1	 GHS 02	Danger	H220	Gaz extrêmement inflammable
	Catégorie 2	Flam. Gas 2	Pas de pictogramme	Attention	H221	Gaz inflammable
	Catégorie A	Chem. Unst. Gas A	Pas de pictogramme	-	H230	Peut exploser même en l'absence d'air
	Catégorie B	Chem. Unst. Gas B	Pas de pictogramme	-	H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou une température élevées
Aérosols	Catégorie 1	Aérosol 1	 GHS 02	Danger	H222	Aérosol extrêmement inflammable
	Catégorie 2	Aérosol 2		Attention	H223	Aérosol inflammable
	Catégorie 3	Aérosol 3	Pas de pictogramme	Attention	H229	Réceptacle sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
Gaz comburants	Catégorie 1	Ox. Gas.	 GHS 03	Danger	H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant
Gaz sous pression ⁽¹⁾	Gaz comprimé	Press. Gas	 GHS 04	Attention	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
	Gaz liquéfié				H281	Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques
	Gaz liquéfié réfrigéré				H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
	Gaz dissous					

(1) = La classe de danger "Gaz sous pression" est sous-divisée en « groupes » (et non « catégories »)

CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE SELON LE RÈGLEMENT CLP

CLASSIFICATION			ÉTIQUETAGE			
Danger	Catégorie	Abréviations (sans mention H)	Pictogramme + code*	Mention d'avertissement	Mention de danger	
					Code*	Texte
Liquides inflammables	Catégorie 1	Flam. Liq. 1	 GHS 02	Danger	H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
	Catégorie 2	Flam. Liq. 2			H225	Liquide et vapeurs très inflammables
	Catégorie 3	Flam. Liq. 3			H226	Liquide et vapeurs inflammables
Solides inflammables	Catégorie 1	Flam. Sol. 1	GHS 02	Danger	H228	Matière solide inflammable
	Catégorie 2	Flam. Sol. 2		Attention		
Substances et mélanges autoréactifs ⁽²⁾ Peroxydes organiques	Type A	Self-react. A	 GHS 01	Danger	H240	Peut exploser sous l'effet de la chaleur
		Org. Perox. A				
	Type B	Self-react.. B	 GHS 01 + GHS 02	Danger	H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur
		Org. Perox. B				
	Type C et D	Self-react. C&D	 GHS 02	Danger	H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur
		Org. Perox. C&D				
	Type E et F	Self-react. E&F		Attention		
		Org. Perox. E&F				
	Type G	Self-react. G	Pas de pictogramme	-	-	Pas de mention de danger
		Org. Perox. G				
⁽²⁾ Deux classes de dangers sont regroupées sous les mêmes catégories						
Liquides pyrophoriques	Catégorie 1	Pyr. Liq. 1	 GHS 02	Danger	H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air
Matières solides pyrophoriques	Catégorie 1	Pyr. Sol. 1				
Substances et mélanges auto-échauffants	Catégorie 1	Self-heat. 1				
	Catégorie 2	Self-heat. 2	H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer		
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	Catégorie 1	Water-react. 1	GHS 02	Danger	H260	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément
	Catégorie 2	Water-react. 2		Danger		
	Catégorie 3	Water-react. 3		Attention		
Matières solides et liquides comburants	Catégorie 1	Ox. Liq. 1	 GHS 03	Danger	H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
		Ox. Sol. 1				
	Catégorie 2	Ox. Liq. 2		Danger	H272	Peut aggraver un incendie; comburant
		Ox. Sol. 2				
Catégorie 3	Ox. Liq. 3	Attention				
	Ox. Sol. 3					
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	Met. Corr. 1	 GHS 05	Attention	H290	Peut être corrosif pour les métaux

CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE SELON LE RÈGLEMENT CLP

CLASSIFICATION			ÉTIQUETAGE			
Danger	Catégorie	Abréviations (sans mention H)	Pictogramme + code*	Mention d'avertissement	Mention de danger	
					Code*	Texte
Toxicité aiguë	Catégorie 1	Acute Tox. 1	 GHS 06	Danger	H300	Mortel en cas d'ingestion
	Catégorie 2	Acute Tox. 2			H310	Mortel par contact cutané
	Catégorie 3	Acute Tox. 3			H330	Mortel par inhalation
	Catégorie 4	Acute Tox. 4	 GHS 07	Attention	H301	Toxique en cas d'ingestion
					H311	Toxique par contact cutané
					H331	Toxique par inhalation
Corrosion / Irritation cutanée	Catégorie 1A	Skin Corr. 1A	 GHS 05	Danger	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
	Catégorie 1B	Skin Corr. 1B				
	Catégorie 1C	Skin Corr. 1C				
	Catégorie 2	Skin Corr. 2	 GHS 07	Attention	H315	Provoque une irritation cutanée
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Catégorie 1	Eye Dam. 1	 GHS 05	Danger	H318	Provoque des lésions oculaires graves
	Catégorie 2	Eye Dam. 2	 GHS 07	Attention	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire / cutanée	Sensibilisants respiratoires Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	Resp. Sens. 1 1A ou 1B	 GHS 08	Danger	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
	Sensibilisants cutanés Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	Skin. Sens. 1 1A ou 1B	 GHS 07	Attention	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	Muta. 1, 1A ou 1B	 GHS 08	Danger	H340	Peut induire des anomalies génétiques ⁽³⁾
	Catégorie 2	Muta. 2		Attention	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques ⁽³⁾
Cancerogénicité	Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	Carc. 1, 1A ou 1B	 GHS 08	Danger	H350	Peut provoquer le cancer ⁽³⁾
	Catégorie 2	Carc. 2		Attention	H350i	Peut provoquer le cancer en cas d'inhalation
					H351	Susceptible de provoquer le cancer ⁽³⁾
⁽³⁾ = (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conclut au même danger)						

CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE SELON LE RÈGLEMENT CLP

CLASSIFICATION			ÉTIQUETAGE			
Danger		Abrévation (sans mention H)	Pictogramme + code*	Mention d'avertissement	Mention de danger	
	Catégorie				Code*	Texte
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	Repr. 1, 1A ou 1B	 GHS 08	Danger	H360 ⁽⁴⁾ H360F ⁽⁵⁾ H360D ⁽⁵⁾ H360FD ⁽⁵⁾ H360Fd ⁽⁵⁾ H360Df ⁽⁵⁾	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus Peut nuire à la fertilité Peut nuire au fœtus Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
	Catégorie 2	Repr. 2			Attention	H361 ⁽⁴⁾ H361f ⁽⁵⁾ H361d ⁽⁵⁾ H361fd ⁽⁵⁾
	Catégorie suppl. de danger pour les effets sur ou via l'allaitement	Lact.	Pas de pictogramme	-	H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
⁽⁴⁾ = (indiquer l'effet s'il est connu)(indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conclut au même danger) ⁽⁵⁾ F = Fertilité, D= Développement (lettre minuscule f, d = effet suspecté)						
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1	STOT SE 1	 GHS 08	Danger	H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes ^(6, 7)
	Catégorie 2	STOT SE 2		Attention	H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes ^(6, 7)
	Catégorie 3	STOT SE 3	 GHS 07	Attention	H335	Peut irriter les voies respiratoires
		H336			Peut provoquer somnolence ou vertiges	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1	STOT RE 1	 GHS 08	Danger	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes ⁽⁶⁾ à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ⁽⁷⁾
	Catégorie 2	STOT RE 2		Attention	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes ⁽⁶⁾ à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ⁽⁷⁾
⁽⁶⁾ = (indiquer les organes affectés, s'ils sont connus) ⁽⁷⁾ = (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conclut au même danger)						
Danger par aspiration	Catégorie 1	Asp. Tox. 1	 GHS 08	Danger	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE SELON LE RÈGLEMENT CLP

CLASSIFICATION			ÉTIQUETAGE			
Danger		Abréviation (sans mention H)	Pictogramme + code*	Mention d'avertissement	Mention de danger	
	Catégorie				Code*	Texte
Danger pour le milieu aquatique	Toxicité aigüe Catégorie 1	Aquatic Acute 1	 GHS 09	Attention	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
	Toxicité chronique Catégorie 1	Aquatic Chronic 1			H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
	Toxicité chronique Catégorie 2	Aquatic Chronic 2	Pas de pictogramme	-	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
	Toxicité chronique Catégorie 3	Aquatic Chronic 3			H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
	Toxicité chronique Catégorie 4	Aquatic Chronic 4			H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
Danger pour la couche d'ozone	Catégorie 1	Ozone 1	 GHS 07	Attention	H420	Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère

* = Le code rattaché au pictogramme et à la mention H n'a pas besoin d'être indiqué sur l'étiquette.